



AVIS PUBLIC DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lors de sa séance du 2 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 406-2025 décrit ci-après :

Règlement #406-2025 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de la municipalité.

Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 5 août 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Edmond-de-Grantham.

Au cours de cette séance, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une copie de ce règlement est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, le 7^e jour du mois de juillet 2025.


Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière